

STATISTIQUE – TRAVAIL

Toutes les statistiques du système de collecte des données du ministère
utiles au monde du travail

L'indice de croissance des taux
de salaire négociés (ICTSN) 2002-12-06
Notes techniques

La croissance des taux de salaire négociés au Québec

1

Les résultats des trois premiers trimestres de 2002

par Noël
Boulianne

D'après les données du ministère du Travail du Québec, les renouvellements de convention collective survenus au cours des trois premiers trimestres de 2002 ont résulté en une hausse annuelle moyenne de 2,4 % des taux de salaire pour la durée des clauses salariales. Ce taux est établi à partir de 124 renouvellements de convention collective touchant 98 813 salariés, dont 63 % proviennent du secteur public. Les hausses salariales négociées au cours des trois premiers trimestres de 2002 sont inférieures de 0,6 point de pourcentage à celles qui ont été obtenues l'année dernière, alors que la croissance annuelle s'établissait en moyenne à 3,0 % par année.

SOMMAIRE

Sommaire de l'analyse

Liste des tableaux et des graphiques

Annexe A

Notes techniques

Noël Boulianne est économiste à la Direction de la recherche et de l'évaluation du ministère du Travail. La banque de données sur les taux de salaire négociés est sous la responsabilité de Josée Marotte, assistée de France Harvey et Carole Julien, de la Direction des données sur le travail.

SOMMAIRE

Sommaire de l'analyse

- Les résultats des trois premiers trimestres de 2002
- Les changements apportés au fichier des conventions collectives au cours du dernier trimestre
 - Principales conventions ajoutées au fichier au troisième trimestre de 2002
- La croissance salariale dans les renouvellements de convention collective
 - La durée d'application des clauses salariales
 - Ventilation de la croissance des taux de salaire par catégorie de salariés
 - La croissance réelle des taux de salaire
 - Répartition des salariés par classe d'augmentation des taux de salaire
 - L'évolution des taux de salaire négociés
 - Les taux de croissance des salaires négociés par secteur d'activité économique
- La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur
 - Selon le secteur d'origine (privé et public)
 - Selon le secteur d'activité économique
- Conclusion

Liste des tableaux et des graphiques

- Tableau 1.1 — Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2002 (%)
- Tableau 1.2 — Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale — Règlements intervenus au cours des trois premiers trimestres de 2002
- Tableau 1.3 — Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours des trois premiers trimestres de 2002
- Tableau 1.4 — Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours des trois premiers trimestres de 2002
- Tableau 1.5 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement (%)
- Tableau 1.6 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Par année de renouvellement
- Tableau 2.1 — Variation annuelle des taux de salaire versés aux salariés syndiqués au Québec (%) — Ensemble des conventions collectives
- Tableau 2.2 — Évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon les règlements intervenus au cours de 2002 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur
- Tableau 2.3 — Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Ensemble des conventions collectives en vigueur
- Graphique 1 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention au Québec selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- Graphique 2 — Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec selon le secteur d'origine (%)

Annexe A

- Tableau A.1 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- Tableau A.2 — Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

Notes techniques

- | | | |
|---------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| 1. Types de mesures | — Type de produits | 5. Méthodes de calcul |
| — Indicateur prévisionnel | — Taille de l'unité | — Méthode des taux |
| — Indicateur tendanciel | 3. Classes salariales | — Méthode des gains |
| 2. Unités de négociation | — Taux de salaire | 6. Révision des données |
| — Secteur d'origine | 4. Taux de salaire versé | |
| — Secteur d'activité | — Clause d'indexation à l'IPC | |

SOMMAIRE DE L'ANALYSE

Les résultats des trois premiers trimestres de 2002

D'après les données du ministère du Travail du Québec, les renouvellements de convention collective survenus au cours des trois premiers trimestres de 2002 ont résulté en une hausse annuelle moyenne de 2,4 % des taux de salaire pour la durée des clauses salariales. Ce taux est établi à partir de 124 renouvellements de convention collective touchant 98 813 salariés, dont 63 % proviennent du secteur public. Les hausses salariales négociées au cours des trois premiers trimestres de 2002 sont inférieures de 0,6 point de pourcentage à celles qui ont été obtenues l'année dernière, alors que la croissance annuelle s'établissait en moyenne à 3,0 % par année.

Par ailleurs, si nous retenons toutes les conventions collectives en vigueur dans le fichier du ministère du Travail, les quelque 399 000 salariés couverts en 2002 toucheront une hausse salariale de 2,6 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit d'une augmentation annuelle légèrement plus faible que celle qui a été observée en 2001 (2,8 %). Les augmentations inscrites en 2002 dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur s'élèvent à 2,6 % pour les travailleurs du secteur public et à 2,5 % dans le secteur privé.

Le tableau 1.1 présente les hausses moyennes de salaire obtenues dans les conventions collectives renouvelées au cours des trois premiers trimestres de 2002, ainsi que l'augmentation annuelle prévue dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur cette année.

Les conventions collectives couvertes par le ministère du Travail du Québec dans le cadre de cette étude comprennent des unités dont la taille minimale est de 50 salariés dans le cas des cols blancs et de 100 salariés dans le cas des cols bleus. Le taux de croissance des salaires est mesuré à partir du taux versé aux salariés de l'emploi modal pleinement qualifiés de chaque convention collective, c'est-à-dire l'emploi où l'on trouve la plus forte proportion de salariés. Quand l'emploi modal comprend plusieurs taux de salaire basés sur l'expérience ou le mérite, le taux de salaire maximum est utilisé pour le calcul des indicateurs. Au cours des trois premiers trimestres de 2002, l'emploi modal regroupe 29,1 % de l'ensemble des salariés des conventions collectives renouvelées. On trouvera dans les notes techniques à la fin de cet article la description de la méthodologie et des concepts utilisés.

Les changements apportés au fichier des conventions collectives depuis le dernier trimestre

Au cours du troisième trimestre de 2002, 82 conventions collectives couvrant 90 769 salariés ont été ajoutées à la base de données. De ce nombre, 70 conventions représentant 83 702 salariés ont été signées en 2002, dont onze au troisième trimestre. Douze conventions totalisant 7 067 salariés ont été ratifiées au cours des

années précédentes. Sur les 82 conventions traitées au troisième trimestre, on distingue 80 renouvellements et deux premières conventions collectives.

Principales conventions ajoutées au fichier au troisième trimestre de 2002

Dix unités de négociation regroupent 85 % des salariés couverts par les conventions ajoutées à la base de données au cours du troisième trimestre. Il s'agit de conventions signées dans les entreprises ou organismes suivants :

- Gouvernement du Québec (fonctionnaires) : 38 469 salariés
- Gouvernement du Québec (professionnels) : 13 096 salariés
- Bombardier Aéronautique : 7 869 salariés
- L'Association des entrepreneurs en services d'édifices Québec : 5 112 salariés
- Bell Canada (employés de bureau) : 4 826 salariés
- Hydro-Québec (spécialistes et professionnels) : 3 374 salariés
- Gouvernement du Québec (ouvriers) : 2 701 salariés
- Electrolux Frigidaire : 1 100 salariés
- Société Radio-Canada : 923 salariés
- Olymel : 580 salariés.

3

La croissance salariale dans les renouvellements de convention collective

Dans cette section, nous analysons la croissance des gains salariaux dans les conventions collectives renouvelées au cours des trois premiers trimestres de 2002. L'indicateur utilisé mesure la croissance annuelle moyenne des taux de salaire pour la durée de la convention.

Les salariés québécois dont la convention a été renouvelée au cours des trois premiers trimestres de 2002 ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 2,4 % de leur taux de salaire, soit 0,6 point de pourcentage de moins que le taux négocié en 2001. Ce résultat porte sur 98 813 salariés répartis dans 124 conventions renouvelées au cours de cette période (tableau 1.2). Les salariés syndiqués obtiennent des hausses moyennes de 2,5 % pour la première et la deuxième année de leur convention et de 2,7 % pour la troisième année.

La durée d'application des clauses salariales

L'analyse des renouvellements des neuf premiers mois de 2002 révèle une durée moyenne des clauses salariales de 26 mois, soit 13 mois de moins que la durée moyenne observée en 2001. Les prolongations pour une durée d'un an de conventions collectives dans le secteur public québécois expliquent cette diminution importante de la durée moyenne des clauses salariales.

Tableau 1.1
Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec
au cours de 2002¹ (%)

	Secteur public	Secteur privé	Ensemble des salariés
Règlements intervenus en cours des trois premiers trimestres			
Croissance annuelle moyenne en cours de convention	2,3	2,7	2,4
Ensemble des conventions collectives en vigueur			
Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année	2,6	2,5	2,6

1. données provisoires.
Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.2
Croissance des taux de salaire versés en cours de convention, selon la durée de la clause salariale
— Règlements intervenus au cours des trois premiers trimestres de 2002

	Durée de la clause salariale (mois)							
	Ensemble	moins de 12	12	12 à 24	24	24 à 36	36	plus de 36
Taux de croissance (%)								
Taux de croissance annuel moyen	2,4	—	2,2	2,6	2,9	2,0	2,9	2,6
En première année	2,5	—	2,2	2,7	2,9	2,1	2,9	2,7
En deuxième année	2,5	—	—	1,0	2,9	1,5	2,9	2,4
En troisième année	2,7	—	—	—	—	2,3	2,9	2,6
Durée moyenne (mois)	26	—	12	16	24	33	36	55
Nombre de conventions	124	—	17	8	4	4	37	54
Nombre de salariés	98 813	—	55 952	1 114	3 678	1 330	14 178	22 561

Source : ministère du Travail du Québec.

Les 17 conventions collectives dont la durée de la clause salariale est de 12 mois regroupent 55 952 salariés et prévoient une croissance annuelle moyenne de 2,2 % des taux de salaire. Au cours de la période, 54 conventions de longue durée (plus de 36 mois) ont été renouvelées. Elles ont une durée moyenne de 55 mois et comportent une croissance moyenne de 2,6 % par année. On dénombre 37 conventions collectives dont la durée de la clause salariale est de 36 mois exactement. Elles regroupent 14 178 syndiqués et contiennent un taux de croissance annuel moyen de 2,9 %. Seulement 16 conventions renouvelées au cours de la période comportent une durée de la clause salariale supérieure à 12 mois et inférieure à 36 mois. Elles rassemblent 6 122 salariés et prévoient une croissance moyenne de 2,6 % par année.

Ventilation de la croissance des taux de salaire par catégorie de salariés

Les cols blancs forment 66,1 % des salariés qui ont renouvelé leur convention collective au cours des trois premiers trimestres de 2002. Ils bénéficient d'une croissance salariale moyenne de 2,4 % par année. Les conventions collectives de cols bleus, qui regroupent 33,9 % des salariés ayant renouvelé leur convention au cours de la même période, comprennent des augmentations moyennes de 2,6 % par année (tableau 1.3). Les salariés du secteur public, qui représentent 62,8 % des salariés des conventions renouvelées au cours des trois premiers

trimestres de 2002, disposent d'une hausse annuelle moyenne de 2,3 % et ceux du secteur privé, de 2,7 %.

Dans le secteur privé, les grandes unités de négociation (500 salariés et plus) ont obtenu des hausses moyennes de 2,9 % comparativement à 2,6 % pour les unités de taille moyenne (200 à 499 salariés) et à 2,1 % pour les petites (moins de 200 salariés).

La croissance réelle des taux de salaire

Comme l'indique le tableau 1.3, 18 des 124 conventions renouvelées au cours des trois premiers trimestres de 2002 possèdent une clause d'indexation au coût de la vie. Leurs salariés (5 866) obtiennent une hausse moyenne de 3,2 % en dollars courants, comparativement à 2,4 % pour les salariés (92 947) ne disposant pas de clause de protection contre la hausse des prix.

En termes réels, les augmentations moyennes négociées au cours des neuf premiers mois de 2002 devraient se chiffrer à seulement 0,2 % par année, compte tenu des prévisions d'inflation pour la période couverte par les renouvellements de convention collective. En comparaison, les conventions renouvelées en 2001 contenaient des augmentations réelles de 1,0 % par année pour la durée des ententes négociées. Les conventions du secteur public qui ont été renouvelées depuis le début de l'année ne contiennent pas d'augmentation réelle des taux de salaire, tandis que la hausse réelle dans le secteur privé atteint 0,5 % par année.

Tableau 1.3

**Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention
— Règlements intervenus au cours des trois premiers trimestres de 2002**

	Règlements dont l'emploi modal est connu				Croissance du taux de salaire nominal (%)	Croissance du taux de salaire réel ¹ (%)	Proportion de salariés à l'emploi modal (%)
	Conventions (%)	Salariés (%)	Conventions (N)	Salariés (N)			
Ensemble des salariés	99,2	99,7	124	98 813	2,4	0,2	29,1
Cols bleus	98,8	99,0	83	33 544	2,6	0,4	42,9
Cols blancs	100,0	100,0	41	65 269	2,4	0,0	22,1
Sans indexation	99,1	99,6	106	92 947	2,4	0,1	29,8
Avec indexation	100,0	100,0	18	5 866	3,2	1,0	18,4
Secteur public	100,0	100,0	31	62 040	2,3	0,0	19,6
Municipal	100,0	100,0	7	576	2,1	0,2	40,6
Provincial	100,0	100,0	21	59 953	2,3	0,0	19,3
Fédéral	100,0	100,0	3	1 511	2,2	0,3	22,5
Secteur privé	98,9	99,1	93	36 773	2,7	0,5	45,2
<i>Type de produits</i>							
Biens	98,4	98,8	62	26 658	2,6	0,5	42,7
Services	100,0	100,0	31	10 115	2,8	0,6	51,9
<i>Taille de l'unité</i>							
Grande	100,0	100,0	8	21 853	2,9	0,8	49,5
Moyenne	96,0	95,8	24	7 481	2,6	0,4	37,7
Petite	100,0	100,0	61	7 439	2,1	0,0	40,3

1. Calculé à l'aide de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec.

Source : ministère du Travail du Québec.

Les salariés profitant d'une clause d'indexation au coût de la vie dans leur convention sont favorisés obtenant des hausses réelles de 1,0 % par année. Par contre, les salariés privés d'une clause de protection contre l'inflation devraient voir leur taux de salaire réel augmenter de seulement 0,1 % par année pour la durée de leur convention.

Quand nous analysons les taux de croissance du salaire réel au regard de la taille des unités de négociation dans le secteur privé, il appert que les unités de grande taille ont négocié une augmentation réelle de 0,8 % par année, alors que les unités de taille moyenne obtiennent des augmentations réelles de 0,4 %. En moyenne, les renouvellements de convention collective dans les unités de négociation de petite taille ne procurent pas aux salariés de hausse des taux de salaire réel pour la durée des clauses salariales.

Répartition des salariés par classe d'augmentation des taux de salaire

Le tableau 1.4 fait état de la distribution en pourcentage des salariés selon le niveau de croissance des taux de salaire obtenu. On y observe que c'est dans la classe des taux d'augmentation annuelle de 2,0 % à 2,9 % que l'on retrouve le plus grand nombre de salariés, soit 66,0 %. De même, 23,3 % des salariés ont négocié des hausses annuelles variant entre 3,0 % et 3,9 %. Seulement 1,2 % des travailleurs ont négocié des augmentations annuelles

de plus de 4 % par année. Notons enfin que 0,7 % des salariés qui ont renouvelé leur convention au cours des trois premiers trimestres de 2002 ont convenu d'un gel ou d'une diminution de leur taux de salaire pour la durée de l'entente.

L'évolution des taux de salaire négociés

Le tableau 1.5 présente la série des taux de croissance des salaires négociés au cours des 12 derniers trimestres. Il permet de voir que le taux de croissance des salaires obtenu au troisième trimestre de 2002 (3,2 %) est l'un des plus élevés enregistré au cours de la période. Il s'agit cependant d'une donnée provisoire ne couvrant que 11 renouvellements de convention collective regroupant 12 768 salariés. Les statistiques des trois trimestres précédents, soit du quatrième trimestre de 2001 au deuxième trimestre de 2002, montrent une tendance à la baisse dans les augmentations salariales négociées, après six trimestres de croissance presque ininterrompue entre le deuxième trimestre de 2000 et le troisième trimestre de 2001.

Les données provisoires des renouvellements de convention collective du troisième trimestre de 2002 indiquent que le taux de croissance des salaires négociés dans le secteur public (3,0 %) est légèrement inférieur au taux négocié dans le secteur privé (3,2 %), comme c'était le cas d'ailleurs au deuxième trimestre de cette année.

Tableau 1.4
Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention
 — Règlements intervenus au cours des trois premiers trimestres de 2002

	Ensemble des salariés	Secteur privé			Secteur public			
		Total	Biens	Services	Total	Municipal	Provincial	Fédéral
Ensemble des salariés	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Diminution	0,4	1,0	0,6	2,0	—	—	—	—
Sans variation	0,3	0,8	0,6	1,2	—	—	—	—
Augmentation								
(0,1 % à 0,9 %)	0,3	0,8	0,9	0,7	—	—	—	—
(1,0 % à 1,9 %)	8,5	18,2	23,8	2,8	2,8	54,5	0,8	61,1
(2,0 % à 2,9 %)	66,0	22,9	19,6	32,4	91,6	20,8	93,6	38,9
(3,0 % à 3,9 %)	23,3	53,2	52,2	55,4	5,7	24,7	5,6	—
(4,0 % à 4,9 %)	0,8	2,1	1,8	3,0	—	—	—	—
(5,0 % à 5,9 %)	0,3	0,7	—	2,6	—	—	—	—
(6,0 % à 6,9 %)	—	—	—	—	—	—	—	—
(7,0 % et plus)	0,1	0,4	0,5	—	—	—	—	—
Hausse de salaire								
Moyenne ¹ (%)	2,4	2,7	2,6	2,8	2,3	2,1	2,3	2,2
Médiane ¹ (%)	2,3	3,1	3,0	3,3	2,3	2,0	2,3	1,8
Moyenne ² (%)	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,0	2,3	2,6
Médiane ² (%)	2,3	2,3	2,4	2,2	2,3	2,0	2,3	2,3

1. Hausses pondérées par le nombre de salariés.

2. Hausses non pondérées par le nombre de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.5
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement (%)

	1999-4	2000-1	2000-2	2000-3	2000-4	2001-1	2001-2	2001-3	2001-4	2002-1	2002-2	2002-3 ^P
Ensemble des salariés	2,5	1,9	2,3	2,4	2,7	2,5	2,9	3,2	2,8	2,3	2,3	3,2
Cols bleus	2,5	1,8	2,1	2,5	2,7	2,5	2,6	3,2	2,7	2,3	2,4	3,3
Cols blancs	2,5	2,0	2,4	2,3	2,7	2,3	3,5	2,8	2,9	2,4	2,3	2,9
Sans indexation	2,5	1,7	2,3	2,4	2,6	2,5	2,9	3,2	2,9	1,9	2,3	3,2
Avec indexation	2,5	2,4	3,4	2,4	3,7	2,4	3,0	3,0	2,6	3,2	3,3	1,8
Secteur public	2,0	1,7	2,3	2,2	2,3	2,2	3,6	3,4	3,1	2,3	2,2	3,0
Municipal	1,5	—	2,3	2,3	1,8	2,2	2,4	3,9	2,4	1,0	2,4	2,0
Provincial	2,2	1,9	2,3	2,3	2,8	2,3	2,5	3,4	2,1	2,3	2,2	3,0
Fédéral	2,0	1,6	2,0	2,2	2,6	2,2	4,8	—	3,2	3,0	2,2	—
Secteur privé	2,5	2,5	2,7	2,6	3,2	2,6	2,4	3,2	2,4	2,3	2,7	3,2
<i>Type de produits</i>												
Biens	2,5	2,4	3,2	3,2	3,3	2,3	2,5	3,2	2,2	2,3	2,4	3,2
Services	2,6	2,7	2,0	2,0	2,9	2,9	2,2	2,7	3,0	2,3	3,0	3,3
<i>Taille de l'unité</i>												
Grande	2,7	1,7	2,3	2,3	2,7	2,4	3,2	3,3	3,0	2,2	2,3	3,3
Moyenne	2,3	2,5	2,2	2,2	3,2	2,7	2,5	2,7	2,6	2,5	2,6	2,5
Petite	2,1	2,4	2,4	2,6	2,6	2,4	2,5	2,9	2,6	2,3	2,1	2,0

P : données provisoires.

Source : ministère du Travail du Québec.

Le graphique 1 illustre sur une base annuelle l'évolution des taux de salaire négociés lors des renouvellements de convention collective depuis 1987. On note une nette accélération des taux de croissance salariale entre 1994 et 2001. Les données provisoires de 2002 indiquent cependant un repli significatif des taux de croissance des salaires négociés lors des renouvellements de convention collective.

On peut voir également sur le graphique 1 que les ententes négociées dans le secteur public produisent généralement des augmentations moyennes inférieures à celles qui sont conclues dans le secteur privé. En effet, au cours des dix dernières années, les taux de croissance des salaires négociés dans le secteur public n'ont été supérieurs à ceux du secteur privé qu'en deux occasions, soit en 1999 et en 2001.

Les taux de croissance des salaires négociés par secteur d'activité économique

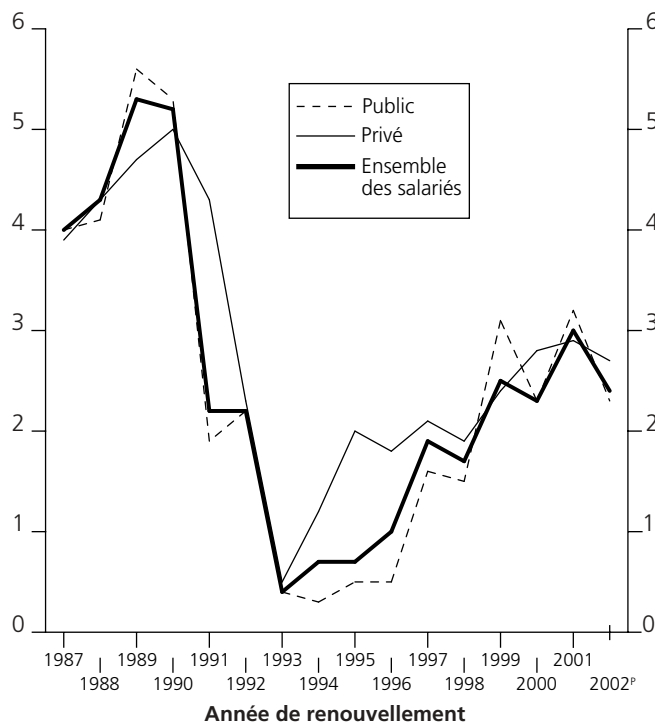
Pour une analyse plus fine des résultats des négociations collectives selon les secteurs d'activité économique, on consultera le tableau 1.6. Cependant, il faut noter que les taux de croissance par secteur d'activité sont basés sur un très petit nombre de conventions. On peut néanmoins remarquer que les hausses de salaires négociées au cours des trois premiers trimestres de 2002 ont été plus élevées dans les secteurs du commerce de gros (5,3 %), de l'hébergement (3,4 %), du matériel de transport et des produits électriques (3,3 % chacun), de la machinerie (3,1 %), des communications, de l'électricité, gaz et eau et de l'administration publique fédérale (3,0 % chacun). À l'inverse, les secteurs d'activité économique qui ont négocié les plus faibles augmentations de salaire au cours des trois premiers trimestres de 2002 appartiennent aux domaines de l'imprimerie (0,7 %), des services aux entreprises (1,3 %), de l'habillement (1,4 %) ainsi que du transport et de l'entreposage (1,5 %).

La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur

Nous examinons maintenant la croissance des salaires négociés dans toutes les conventions collectives en vigueur couvertes par l'enquête du ministère du Travail du Québec. L'indicateur analysé ici réfère aux augmentations versées en fin d'année à l'ensemble des salariés assujettis à une convention collective par rapport au montant versé l'année précédente.

En septembre 2002, le fichier du ministère du Travail contenait 800 ententes dont les clauses salariales sont en vigueur en 2002. Ces conventions couvrent 398 812 salariés. Le tableau 2.1 présente les principales statistiques relatives aux taux de salaire négociés dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec de 1997 à 2002. Nous avons également inclus les hausses de salaire négociées pour 2003 et 2004. Pour ces années, il est important de préciser qu'il ne s'agit pas de prévisions s'appliquant à l'ensemble des salariés syndiqués,

Graphique 1
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention au Québec selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)



P : données provisoires.

mais bien des augmentations effectivement négociées dans les conventions collectives qui s'étendent jusqu'en 2004.

Les données du tableau 2.1 indiquent que la hausse de salaire versée en 2002 à l'ensemble des travailleurs syndiqués sera légèrement inférieure à celle de 2001. En effet, l'augmentation versée en 2002 se chiffrera à 2,6 % comparativement à une augmentation moyenne de 2,8 % en 2001. Les conventions collectives qui contiennent des clauses salariales en vigueur en 2003 et 2004 incluent des hausses salariales de 2,6 % et de 2,4 % pour les deux prochaines années.

L'augmentation du taux de salaire nominal négociée pour 2002 devrait procurer un gain réel de 0,9 % à l'ensemble des salariés syndiqués, après déduction de l'inflation prévue. Les taux de salaire négociés à ce jour pour les deux prochaines années procureront aux travailleurs un gain de 0,1 % en 2003 et une baisse de 0,1 % en 2004 après prise en compte de la hausse prévue des prix.

Le tableau 2.2 compare les augmentations versées en fin d'année aux salariés qui ont conclu une entente au cours de la présente année à celles de l'ensemble des conventions collectives en vigueur. Les règlements intervenus en 2002 résultent en des augmentations annuelles

Tableau 1.6

**Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention
selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)**
— Par année de renouvellement

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^P
Ensemble des salariés	0,7	1,0	1,9	1,7	2,5	2,3	3,0	2,4
Secteur primaire	1,3	2,2	2,6	3,2	1,8	2,1	2,3	2,5
Agriculture	0,9	—	1,8	—	2,0	1,8	5,9	—
Sylviculture	2,1	5,2	2,3	4,1	1,6	2,9	1,5	1,9
Mines et carrières	1,1	1,4	2,9	1,9	1,9	1,4	2,5	2,8
Secteur manufacturier	2,0	2,0	2,4	2,4	2,4	3,0	2,5	2,6
Aliments	1,3	2,0	2,0	1,8	1,9	2,1	2,1	2,5
Boissons	1,6	1,5	2,8	2,2	2,1	2,5	2,1	—
Tabac	2,8	3,7	3,5	—	3,1	—	3,0	—
Caoutchouc, matières plastiques	1,4	1,8	3,1	2,4	2,7	3,1	2,6	2,0
Cuir	9,8	1,9	1,7	—	2,3	1,7	2,9	—
Textile	2,3	1,3	1,9	1,6	2,9	2,6	2,6	2,6
Habillement	1,2	1,1	1,8	0,7	2,1	2,9	1,5	1,4
Bois	3,1	2,8	3,0	2,4	2,4	2,0	2,4	2,5
Meuble	1,7	2,4	2,5	3,2	2,9	3,1	2,7	2,0
Papier	2,7	2,8	3,2	1,9	1,4	1,0	2,0	1,6
Imprimerie	0,6	0,6	2,7	2,3	1,4	2,7	2,5	0,7
Première transformation des métaux	2,4	1,8	1,6	3,4	2,1	2,2	2,9	2,4
Produits en métal	2,7	1,2	1,4	2,5	2,4	2,9	3,0	2,5
Machinerie	2,3	1,4	2,1	3,9	2,4	5,1	2,8	3,1
Matériel de transport	1,7	1,7	2,9	2,2	3,2	5,3	—	3,3
Produits électriques	3,2	2,1	2,4	2,1	9,1	4,6	3,1	3,3
Minéraux non métalliques	1,6	1,6	2,9	2,0	1,9	2,4	2,7	1,9
Produits du pétrole et du charbon	—	—	3,0	3,6	—	3,4	3,3	—
Industrie chimique	1,5	0,9	2,5	2,1	3,6	3,0	2,6	2,1
Autres industries manufacturières	2,2	1,0	2,3	3,2	2,8	2,6	1,8	—
Construction	2,5	—	2,0	0,4	2,0	5,4	3,3	2,4
Services	0,5	0,7	1,6	1,4	3,0	2,3	3,0	2,4
Transports et entreposage	2,8	1,2	2,4	1,2	3,1	2,4	3,0	1,5
Communications	1,8	1,3	0,6	0,0	2,2	1,7	3,4	3,0
Électricité, gaz et eau	—	0,7	1,4	1,9	1,8	2,8	—	3,0
Commerce de gros	2,7	1,5	1,6	2,2	4,2	2,6	2,2	5,3
Commerce de détail	0,0	1,2	1,3	2,1	2,8	2,7	2,4	2,2
Finances	0,6	2,2	1,9	1,1	1,5	1,7	2,3	1,9
Assurances	1,8	1,1	2,2	1,8	2,2	1,5	4,7	2,0
Immobilier	2,7	0,5	0,7	—	2,4	2,6	1,8	2,3
Services aux entreprises	1,6	3,3	0,5	2,4	1,6	2,3	2,3	1,3
Administration publique fédérale	—	—	4,4	1,9	4,8	2,1	3,5	3,0
Administration publique provinciale	0,3	0,6	—	—	—	1,9	3,1	2,2
Administration publique municipale	0,9	2,2	2,3	0,9	2,0	1,9	2,4	2,7
Enseignement	0,6	0,3	0,5	1,3	1,4	2,7	2,6	2,6
Services médicaux et sociaux	0,3	0,3	1,7	1,6	3,6	2,1	3,4	2,7
Hébergement	2,2	1,7	1,9	2,0	3,1	2,8	3,3	3,4
Restauration	3,8	3,0	2,0	1,3	2,4	2,8	2,4	2,6
Autres services	1,2	1,1	0,9	2,0	2,3	2,5	2,3	2,1
Secteur public	0,5	0,5	1,6	1,5	3,1	2,3	3,2	2,3
Secteur privé	2,0	1,8	2,1	1,9	2,4	2,8	2,9	2,7
Nombre de conventions	322	372	307	282	291	378	266	124
Nombre de salariés	484 014	178 189	153 778	100 937	145 996	522 511	161 591	98 813

P : données provisoires.

Source : ministère du Travail du Québec.

identiques à celles qui sont inscrites dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur en 2001 et 2002. Mais pour ce qui est des années 2003 et 2004, les conventions négociées cette année procureront des augmentations légèrement plus élevées que celles de l'ensemble des conventions en vigueur au cours de cette période.

Selon le secteur d'origine (privé et public)

Le graphique 2 trace, pour le Québec, l'évolution depuis 1989 des taux de salaire versés aux employés syndiqués. Il porte sur la totalité des conventions en vigueur. Depuis 1995, les augmentations annuelles versées à l'ensemble des salariés ont tendance à croître. La croissance des augmentations est régulière, sauf en 1998 et en 2002 où un léger repli se manifeste.

On constate également que les augmentations annuelles versées aux salariés étaient plus importantes dans le secteur privé que dans le secteur public de 1992 à 1998. Mais depuis 1999, cet écart favorise le secteur public. En 2002, les salariés du secteur public recevront une augmentation de 2,6 %, contre 2,5 % dans le secteur privé.

Dans le secteur privé, les hausses, selon la taille des conventions collectives, seront en moyenne de 2,8 % en 2002 pour les grandes unités (500 employés et plus), de 2,3 % pour les unités de taille moyenne (200 à 499 employés) et de 2,2 % que pour les petites unités (moins de 200 salariés).

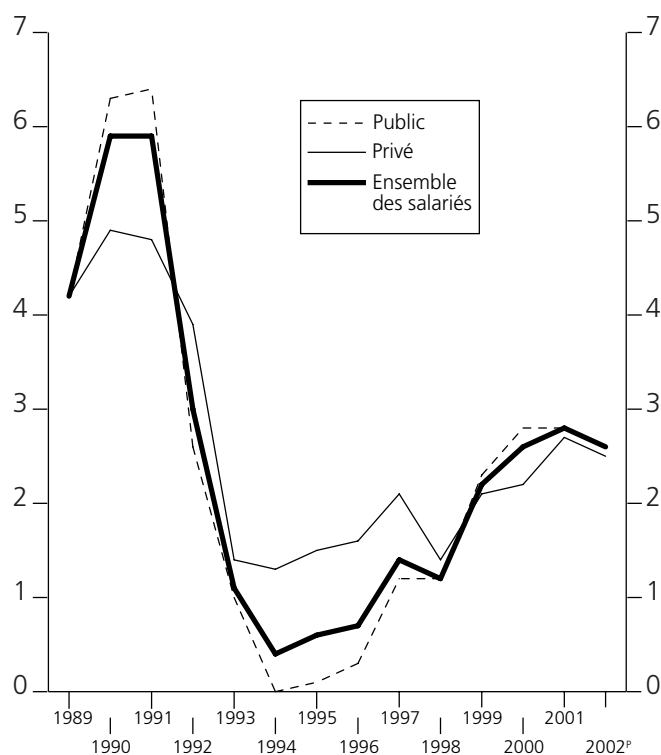
Selon le secteur d'activité économique

Quand on ventile les données selon le secteur d'activité économique (tableau 2.3), on constate que la hausse des salaires versés aux salariés couverts par une convention collective s'établira, en 2002, à 2,0 % dans le secteur primaire, à 2,5 % dans le secteur manufacturier, à 2,9 % dans le secteur de la construction et à 2,5 % dans celui des services. Dans les industries manufacturières, les hausses les plus fortes se retrouveront, dans l'ordre, dans le matériel de transport, les produits électriques et les produits du pétrole et du charbon (3,2 % chacun), ainsi que dans les produits du tabac (3,1 %). Dans les services, le secteur de l'électricité, gaz et eaux et celui des assurances se démarquent avec des augmentations de 3,0 % chacun, en 2002.

Conclusion

Les conventions collectives renouvelées au cours des trois premiers trimestres de 2002 comprennent une augmentation moyenne du taux de salaire de 2,4 % par année pour la durée des ententes. La hausse moyenne de salaire négociée au cours de cette période est inférieure de 0,6 point de pourcentage à celle qui a été négociée en 2001. Ce ralentissement de la croissance de l'indicateur des taux de salaire négociés survient alors que l'économie québécoise affiche des performances robustes en termes de progression du PIB et de création d'emplois.

Graphique 2
Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec selon le secteur d'origine (en pourcentage)



9

P : données provisoires.

La hausse réelle des taux de salaire négociés au cours neuf premiers mois de 2002 atteint à peine 0,2 % par année pour la durée des ententes. Ce résultat reflète les hausses relativement modestes des taux de salaire en dollars courants et une augmentation des prévisions d'inflation.

Signalons enfin que les conventions renouvelées au cours des trois premiers trimestres de 2002 présentent une durée moyenne d'application des clauses salariales inférieure de treize mois à celle de l'année dernière. Cette baisse est attribuable aux ententes de prolongation de convention collective négociées pour une année dans le secteur public québécois qui touchent plusieurs milliers de salariés.

Tableau 2.1
Variation annuelle des taux de salaire versés aux salariés syndiqués au Québec (%)
 — Ensemble des conventions collectives

	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^a	2003 ^a	2004 ^a
Ensemble des salariés	1,4	1,3	2,2	2,6	2,8	2,6	2,6	2,4
Cols bleus	2,2	1,4	2,1	2,3	2,7	2,5	2,6	2,4
Cols blancs	1,1	1,1	2,3	2,8	2,9	2,6	2,8	2,5
Secteur public	1,2	1,2	2,3	2,8	2,8	2,6	3,0	2,9
Municipal	2,9	1,1	1,5	1,5	2,4	2,6	2,2	2,8
Administration	3,4	0,8	1,3	1,3	2,3	2,6	2,2	3,5
Entreprises	1,0	2,1	2,4	2,2	2,8	2,7	2,3	2,3
Provincial	1,0	1,1	2,4	2,9	2,9	2,6	3,0	—
Administration ¹	1,1	1,1	2,4	2,9	2,9	2,5	2,0	—
Entreprises	0,4	1,6	2,2	2,4	2,3	2,7	3,1	—
Fédéral	2,1	1,4	2,1	3,2	3,0	2,6	3,2	3,0
Administration	3,1	2,0	2,3	3,8	3,1	2,5	—	—
Entreprises	1,6	0,2	1,8	2,0	2,7	2,7	3,2	3,0
Secteur privé	2,1	1,4	2,1	2,2	2,7	2,5	2,6	2,4
<i>Type de produits</i>								
Biens	2,4	2,0	2,1	2,3	2,7	2,4	2,6	2,6
Construction	0,0	0,0	2,0	2,0	2,9	2,9	2,8	2,5
Services	1,4	1,3	2,2	2,3	2,5	2,3	2,3	1,9
<i>Taille de l'unité</i>								
500 et plus	2,3	0,9	2,1	2,2	3,0	2,8	2,8	2,4
200 à 499	2,0	1,9	2,1	2,3	2,5	2,3	2,4	2,5
Moins de 200	1,8	1,9	2,0	2,3	2,2	2,2	2,2	2,3
Nombre de conventions	1 052	1 042	1 070	1 100	1 089	800	527	276
Nombre de salariés	798 626	621 400	779 685	802 525	806 538	398 812	229 120	84 468

P : données provisoires ne couvrant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

1. Comprenant la fonction publique, les institutions publiques d'éducation et les institutions publiques de santé et de services sociaux.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.2
Évolution¹ des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon les règlements intervenus au cours de 2002 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur

	2000	2001	2002	2003	2004
Règlements intervenus au cours de 2002					
Tous les secteurs	2,2	2,8	2,6	2,8	2,8
Industries primaires	3,2	1,3	2,6	3,2	2,5
Industries manufacturières	1,6	3,6	2,6	2,8	2,8
Construction	—	—	5,0	0,6	2,3
Transport, communications et autres services publics	1,3	2,5	2,9	3,1	3,0
Commerce	0,8	2,5	3,2	2,1	1,7
Finances, assurances et affaires immobilières	3,4	2,3	2,2	2,0	2,0
Services socioculturels, commerciaux et personnels	2,0	2,8	2,5	2,4	2,7
Administration publique	2,5	2,5	2,5	2,9	—
Nombre de conventions	94	93	104	98	75
Nombre de salariés	91 561	93 568	95 764	41 761	34 155
Ensemble des conventions en vigueur²					
Ensemble des salariés	2,6	2,8	2,6	2,6	2,4
Nombre de conventions	1 100	1 089	800	527	276
Nombre de salariés	802 525	806 538	398 812	229 120	84 468

1. Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année.

2. Pour 2002 à 2004, il s'agit de données provisoires ne couvrant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.3

Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)

— Ensemble des conventions collectives en vigueur

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^P	2003 ^P	2004 ^P
Ensemble des salariés	0,7	1,4	1,3	2,2	2,6	2,8	2,6	2,6	2,4
Secteur primaire	2,2	1,9	1,2	2,1	2,0	2,6	2,0	2,4	2,4
Agriculture	1,1	1,6	1,9	1,8	2,5	7,5	1,0	1,0	1,0
Sylviculture	4,5	3,0	2,4	2,8	2,4	0,9	2,1	2,2	2,2
Mines et carrières	0,9	1,5	0,5	1,9	1,8	3,0	2,0	2,6	2,7
Secteur manufacturier	2,0	2,4	2,0	2,1	2,3	2,7	2,5	2,6	2,7
Aliments	1,6	1,7	1,9	1,9	1,8	2,1	2,2	2,0	2,0
Boissons	1,5	1,9	2,1	2,4	2,2	2,2	2,1	2,4	2,2
Tabac	1,8	3,4	3,5	3,3	3,0	3,3	3,1	3,0	3,7
Caoutchouc et matières plastiques	2,2	2,1	2,3	2,4	2,4	2,7	2,8	2,9	3,2
Cuir	1,6	1,5	1,9	1,8	1,9	1,9	1,8	2,6	2,4
Textile	1,8	0,9	2,3	1,9	2,5	2,5	2,6	2,6	2,8
Habillement	1,4	1,7	1,4	1,8	2,1	2,4	1,3	1,6	2,2
Bois	3,3	3,5	2,8	2,7	2,2	2,0	2,1	2,2	2,3
Meuble	1,8	2,3	2,0	2,4	2,0	2,4	2,7	2,7	2,8
Papier	3,1	3,0	1,6	0,7	2,2	1,9	1,9	1,9	2,0
Imprimerie	0,6	2,0	1,7	1,9	2,1	2,2	2,1	2,5	2,4
Première transformation des métaux	2,1	2,2	2,0	2,1	2,4	2,6	2,6	3,3	3,8
Produits en métal	2,6	1,9	1,4	1,9	2,6	2,7	2,8	3,2	1,4
Machinerie	2,6	1,5	1,9	1,9	2,0	2,4	2,5	2,4	2,4
Matériel de transport	0,5	3,8	2,3	3,0	1,9	4,7	3,2	3,5	3,5
Produits électriques	2,5	2,6	2,1	2,3	4,4	3,2	3,2	3,6	2,8
Minéraux non métalliques	1,7	1,9	2,1	2,1	2,1	2,2	2,1	1,7	3,1
Produits du pétrole et du charbon	3,2	3,0	3,6	3,0	6,1	3,5	3,2	3,0	—
Industrie chimique	2,1	2,2	2,2	2,5	2,5	2,9	2,0	2,0	3,1
Autres industries manufacturières	2,5	2,1	3,0	2,3	2,6	2,1	2,9	2,5	3,7
Construction	0,0	0,0	0,0	2,0	2,0	2,9	2,9	2,8	2,5
Services	0,5	1,2	1,2	2,3	2,7	2,8	2,5	2,5	1,9
Transports et entreposage	2,4	1,4	2,2	2,7	2,4	2,6	2,5	2,4	2,6
Communications	0,8	1,6	-0,3	1,9	1,8	2,6	2,8	3,1	3,0
Électricité, gaz et eau	0,7	-0,1	1,6	2,9	2,0	2,1	3,0	3,1	0,0
Commerce de gros	1,5	1,8	2,1	1,9	2,3	2,8	2,3	2,0	-1,1
Commerce de détail	1,0	1,6	2,0	2,1	2,4	2,0	2,0	1,9	1,7
Finances	3,1	1,2	1,7	1,4	1,9	2,1	2,1	1,9	2,0
Assurances	1,8	1,9	2,1	1,7	2,3	4,1	3,0	2,6	3,0
Immobilier	0,4	1,5	1,9	2,1	3,2	2,4	2,5	3,0	—
Services aux entreprises	1,8	0,9	0,6	2,5	1,8	2,5	1,3	1,7	2,3
Administration publique fédérale	0,0	3,1	2,0	2,3	3,8	3,2	2,5	—	—
Administration publique provinciale	0,1	1,0	1,1	1,7	2,6	2,5	2,5	2,0	—
Administration publique municipale	1,8	3,4	0,8	1,3	1,3	2,3	2,6	2,2	3,5
Enseignement	0,4	1,1	1,1	2,5	3,5	3,5	2,7	2,7	2,7
Services médicaux et sociaux	0,0	1,0	1,1	2,5	2,4	2,5	1,7	2,1	2,1
Hébergement	2,0	1,3	1,9	3,4	3,1	2,8	2,6	2,8	3,5
Restauration	3,3	1,7	1,9	0,8	1,7	2,7	2,4	1,4	1,3
Autres services	1,5	0,7	0,5	1,3	2,3	2,5	2,4	2,4	0,2
Secteur public	0,3	1,2	1,2	2,3	2,8	2,8	2,6	3,0	2,9
Secteur privé	1,6	2,1	1,4	2,1	2,2	2,7	2,5	2,6	2,4
Nombre de conventions	1 047	1 052	1 042	1 070	1 100	1 089	800	527	276
Nombre de salariés	870 296	798 626	621 400	779 685	802 525	806 538	398 812	229 120	84 468

P : données provisoires ne couvrant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.

Annexe A

12

Tableau A.1
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^p
Ensemble des salariés	5,2	2,2	2,2	0,4	0,7	0,7	1,0	1,9	1,7	2,5	2,3	3,0	2,4
Secteur public	5,3	1,9	2,2	0,4	0,3	0,5	0,5	1,6	1,5	3,1	2,3	3,2	2,3
Municipal	5,0	3,2	2,8	0,5	0,8	1,7	2,0	2,2	0,8	2,0	2,1	2,5	2,1
Provincial	5,3	1,9	2,1	0,4	0,3	0,4	0,3	1,2	1,6	2,2	2,3	2,8	2,3
Fédéral	7,3	2,0	3,3	0,1	0,1	1,3	1,4	1,9	1,9	4,2	1,9	3,5	2,2
Secteur privé	5,0	4,3	2,3	0,5	1,2	2,0	1,8	2,1	1,9	2,4	2,8	2,9	2,7
<i>Type de produits</i>													
Biens	5,4	4,5	2,4	1,4	1,5	2,0	2,0	2,5	2,4	2,4	3,0	2,4	2,6
Construction	4,7	5,6	—	0,0	1,8	2,5	—	2,0	0,4	2,0	5,4	3,3	2,4
Services	5,1	3,8	2,2	0,9	0,5	2,0	1,5	1,7	1,1	2,8	2,3	2,6	2,8

P : données provisoires.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau A.2
Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 ^p
NOMBRE DE CONVENTIONS													
Tous les secteurs	474	530	447	645	355	322	372	307	282	291	378	266	124
Secteur public	165	230	169	352	89	59	96	75	93	52	177	69	31
Municipal	54	37	40	126	26	4	19	32	51	24	47	29	7
Provincial	100	133	115	169	5	50	72	35	16	16	111	23	21
Fédéral	11	60	14	57	58	5	5	8	26	12	19	17	3
Secteur privé	309	300	278	293	266	263	276	232	189	239	201	197	93
<i>Type de produits</i>													
Biens	206	188	174	181	176	181	171	155	115	140	124	127	60
Construction	2	2	—	5	1	1	—	3	1	5	1	6	2
Services	101	110	104	107	89	81	105	74	73	94	76	64	31
NOMBRE DE SALARIÉS													
Tous les secteurs	499 170	614 321	549 154	744 569	149 296	484 014	178 189	153 778	100 937	145 996	522 511	161 591	98 813
Secteur public	331 844	534 299	474 833	557 563	79 677	411 540	108 575	52 100	50 752	24 822	472 640	47 200	62 040
Municipal	26 698	11 795	18 168	39 561	21 660	1 462	8 293	17 664	16 577	6 477	17 733	6 421	576
Provincial	301 871	471 365	439 824	470 026	7 866	401 159	97 291	27 294	5 888	6 336	410 406	9 524	59 953
Fédéral	3 275	51 139	16 841	47 976	50 151	8 919	2 991	7 142	28 287	12 009	44 501	31 255	1 511
Secteur privé	167 326	80 022	74 321	187 006	69 619	72 474	69 614	101 678	50 185	121 174	49 871	114 391	36 773
<i>Type de produits</i>													
Biens	57 840	50 720	48 472	48 934	47 224	49 085	44 178	40 815	30 979	39 676	29 488	31 915	26 309
Construction	74 002	313	—	100 108	105	132	—	38 893	651	53 324	1 105	65 514	349
Services	35 484	28 989	25 849	37 964	22 290	23 257	25 436	21 970	18 555	28 174	19 278	16 962	10 115

P : données provisoires.

Source : ministère du Travail du Québec.

1. TYPES DE MESURE

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de conventions collectives au Québec vise deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements de conventions collectives et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats de chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet de comparer entre eux les renouvellements de conventions collectives à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à plein temps. Il permet de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaire, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.6 et A.1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains appliquée au taux de salaire versé ; si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu.

Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre ; la date d'entrée en vigueur ou la date de signature importe peu. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués ayant une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux statistiques 2.1 à 2.3 présentent les résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu. Les données sur l'indicateur tendanciel débutent avec l'année 1986.

2. UNITÉS DE NÉGOCIATION

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 salariés cols blancs et plus. Une unité de négociation sera dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois suivantes : le *Code du travail* du Québec, la *Loi sur les relations du*

travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail, la Loi sur les relations du travail dans la fonction publique canadienne.

Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral ; le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière de l'ISQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et les municipalités régionales comme les communautés urbaines et régionales et les municipalités régionales de comté. L'administration publique provinciale se compose de trois catégories : le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux) ; les institutions publiques d'éducation ; les institutions publiques de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada. La catégorie « entreprises » des sous-secteurs fédéral et provincial réunit les unités de négociation des entreprises publiques. En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des Fonds d'électricité.

Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la *Classification des activités économiques du Québec de 1984* réalisée par l'ISQ ; elle s'inspire largement de la *Classification type des industries de 1980* de Statistique Canada.

Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation qui travaillent dans le secteur primaire, le secteur manufacturier ou le secteur de la construction produisent des biens, alors que les autres produisent des services.

Taille de l'unité

Une grande unité de négociation comprend 500 salariés et plus ; une moyenne en regroupe de 200 à 499 et une petite, moins de 200.

3. CLASSES SALARIALES

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit les classes inférieure et modale. La première représente celle la plus faiblement rémunérée et la seconde, celle qui regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est identifiée à partir de la clause salariale de la convention collective, alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique. Si l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont alors échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les

cols blancs. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seule la classe modale est utilisée.

Taux de salaire

De chaque classe sont exclus le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un taux de salaire, elle est dite de type à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite de type à taux multiple ; dans ce cas, le taux minimum et le taux maximum sont retenus. Le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seul le taux de salaire maximum est utilisé dans le cas des classes salariales de type à taux multiple.

4. TAUX DE SALAIRE VERSÉ

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme montant forfaitaire pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur ; elle rend le taux de salaire versé supérieur au taux de salaire de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants ; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC). Dans le tableau 1.3, on utilise l'indice des prix à la consommation du Québec (1981 = 100) pour obtenir le taux de salaire réel.

Clause d'indexation à l'IPC

Lorsque les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation ne sont pas encore disponibles, les conventions collectives comportant une clause d'indexation salariale sont codées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent article, les taux d'inflation prévus pour le Canada sont de 2,0 % en 2002, de 2,7 % en 2003, de 2,8 % en 2004, de 2,3 % en 2005, de 2,2 % en 2006 et de 2 % pour les années suivantes. En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont aussi utilisées et servent à la mise à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de la ville de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont de 2,0 % en 2002, de 2,5 % en 2003 et en 2004, de 2,1 % en 2005, de 2 % pour les années subséquentes. Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année est une moyenne des données mensuelles prévues et de celles observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du Mouvement Desjardins. Ces hypothèses sont révisées périodiquement durant l'année.

5. MÉTHODES DE CALCUL

L'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains tandis que les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux.

Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés par la méthode des taux s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Pour chaque unité de négociation, la méthode des taux compare le taux du mois de décembre de l'année visée (S_{12}) avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure (S_0) ; l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S_{12}}{S_0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Par exemple, si nous connaissons le taux de salaire en vigueur au mois de mars (S_3) et celui en vigueur au mois de juin (S_6), nous pouvons calculer pour chaque unité de négociation le taux d'augmentation trimestriel (r) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S_6}{S_3} = 1 + r$$

Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés par la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les aug-

mentations salariales survenues à partir du début de la période. Plus les augmentations sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible et inversement.

Par exemple, si la période est d'une durée de trois ans et si nous disposons du taux de salaire horaire en vigueur chaque mois (S_j ; $j = 1, \dots, 36$), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années (W_i ; $i = 1, 2, 3$) par rapport à celui de l'année précédant la période (W_0) fournira le taux de croissance recherché. En effet, comme

$$N = 36$$

$$\sum_{j=1}^N S_j = 12(w_1 + w_2 + w_3)$$

on peut calculer la croissance salariale en cours de convention à l'aide de l'expression suivante :

$$\frac{\sum_{j=1}^N S_j}{12w_0} = \frac{w_1}{w_0} + \frac{w_2}{w_0} + \frac{w_3}{w_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à $(1 + g_1)$ et g_1 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$ et g_2 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant g_3 , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

On trouvera le taux de croissance annuel moyen (g) de la période en solutionnant l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum_{j=1}^N S_j}{12w_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau ci-dessous permet d'illustrer les deux méthodes. Considérons une clause salariale d'une durée de trois ans dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois. Examinons trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles de taux de salaire. La première (A) présente un étalement uniforme ; la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C), une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés effectué à l'aide de la méthode des taux donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que celui réalisé à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et que B enregistre une croissance plus faible.

6. RÉVISION DES DONNÉES

Les données présentées sont sujettes à une révision d'un trimestre à l'autre puisqu'un certain nombre de conventions ne sont disponibles qu'après la date de publication des résultats trimestriels. Par ailleurs, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$) w_0	Taux de croissance salariale (%)			Taux de salaire horaire (\$) w_3	Taux de croissance salariale annuel moyen (%) g
		1 ^{re} année g_1	2 ^e année g_2	3 ^e année g_3		
A	10 \$	5,0	5,0	5,0	11,58 \$	5,0
B	10 \$	2,5	2,5	10,0	11,56 \$	3,8
C	10 \$	10,0	2,5	2,5	11,56 \$	6,1